

N<sup>o</sup> 46  
Mariage  
Comps  
Jean-marie  
A  
Lafon  
Raymonde

Republique Française  
 Le six Mai à neuf heures du soir  
 Par devant nous Rogues Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale  
 les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montjean, Arrondissement  
 de Saint-Gaudens, Département de la Haute-Garonne.  
 Ont comparu : Comps Jean-marie, né à Générac, département des Hautes-  
 Pyrénées, le onze Mars Mil huit cent soixante, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui  
 nous a remis profession de son état d'habitant, domicilié à Montjean, département de la Haute-  
 Garonne, fils majeur de Comps Guillaume, cultivateur, décédé à Générac, le quatre Mars Mil  
 huit cent quatre-vingt-dix, ainsi qu'il résulte de l'acte de décès mis sous nos yeux, et demeurant  
 quand vivait, et de Verdier Anne, âgée de cinquante-neuf ans, ménagère, demeurant à Générac  
 procédant avec le consentement verbal de sa mère ici présente.  
 Et Lafon Raymonde, née à Ballabriga, province d'Aragon, le seize Mars Mil  
 huit cent soixante-trois, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance  
 traduit en langue française par Monsieur Marcelin Sarracens, traducteur juré de la langue  
 près le Tribunal civil de Saint-Gaudens, Haute-Garonne, en date du neuf Avril Mil huit cent  
 quatre-vingt-sept, demeurant à Montjean, fille mineure de Lafon Raymond, âgé de cinquante-  
 sept ans, sans profession, et de Sochiane Arino, âgée de trente-sept ans, ménagère, demeurant à  
 Montjean; procédant avec le consentement verbal de sa père et mère ici présents.  
 Lesquels après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il n'existe pas de contrat de mariage  
 nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont la publication ont été faites  
 dans la Commune de Montjean, le Dimanche vingt-six Avril dernier et trois Mil  
 huit cent à dix heures du matin sans qu'il soit intervenu aucune opposition.  
 Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du  
 Chapitre six du Code civil, titre cinq du mariage, nous leur avons demandé s'ils voulaient  
 se prendre pour époux.  
 D'après leurs réponses séparées et affirmatives nous avons prononcé au nom de la  
 loi, que les dits Comps Jean-marie et Lafon Raymonde, sont unis par le mariage.  
 Dont acte a été fait et passé et lu publiquement dans l'une des salles de la  
 maison Commune, les portes ouvertes en présence des père et mère des époux et de



Galon Jean-marie, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, de Descaillaut, Bessières,  
 âgé de vingt-quatre ans, Boulouzi, de Saint-Léon, âgé de trente ans, Suisin et de  
 Guent Bernard, âgé de vingt-neuf ans, employé, tous témoins majeurs, demeurant à  
 Montjean, qui ont déclaré n'être point parents des parties contractantes.  
 Et avant de clore le présent acte, le Sieur Comps Jean-marie et Lafon Raymonde,  
 nous ont déclaré reconnaître pour leur fille légitime une enfant de sexe féminin,  
 née à Montjean, le cinq Mars Mil huit cent quatre-vingt-sept, dont la naissance fut  
 enregistrée le six du même mois, sur les Registres de l'état civil de cette Commune dont  
 l'original est mis sous nos yeux sous les noms et prénoms de Comps Eugénie.  
 Lesquels ont déclaré que les époux et les témoins de leur mariage ont signé avec nous le présent  
 acte après lecture faite, non les père et mère de l'épouse pour ne savoir de cesquels.  
 Comps Lafon J. Galon B<sup>te</sup> Descaillaut  
 Lafon Raymonde Galon Bernard

N<sup>o</sup> 47  
Décès  
Bernadet  
Jeanne  
(Mariée)

Republique Française  
 Le dix-sept Mai à neuf heures du matin.  
 Par devant nous Rogues Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions  
 d'officier public de l'état civil de la Commune de Montjean, Arrondissement de Saint-Gaudens,  
 Département de la Haute-Garonne.  
 Ont comparu : Ducloux Pierre, âgé de soixante-neuf ans, cultivateur, demeurant à  
 Montjean  
 Et le Sieur Jacques Bernard, âgé de soixante-neuf ans, peintre, demeurant à Montjean  
 Lesquels ont déclaré que : Bernadet Jeanne, épouse de Lafon Antoine, leur voisine,  
 âgée de cinquante-deux ans, ménagère, mère et domiciliée de Montjean, fille de Bernadet  
 Noël, cabaretier, et de Anchope Jeanne-Marie, ménagère, décédée, demeurant à Montjean quand  
 vivait  
 Est décidé le dix-sept du courant à huit heures du soir dans sa maison d'habitation, rue à Montjean,  
 Pierre Pascal  
 Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé  
 avec nous après que lecture en a été faite.  
 Jacques Bernard P. Rogues